



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 mai 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mai 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme CORTICCHIATO à M. MONDOLONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme FALCHI à Mme SICHI, Mme MASSEI à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à M. ARESU, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Deliperi est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190528-2019_129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2019
Affichage : 07/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mardi 28 mai 2019

Délibération N°2019/129

Modification de sept emplois permanents



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique que l'emploi, peut être occupé par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit l'emploi en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier sept emplois permanents précédemment créés par délibération.

La modification concerne l'intitulé, le niveau de recrutement (cadre d'emplois et fourchette de grades) et la quotité de temps de travail.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 de la Ville d'Ajaccio.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- De modifier les emplois tels que présentés en annexe ci-après.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2019,

AUTORISE

Par 40 voix pour et 1 abstention (M. Castellana)

La modification des emplois tels que présentés en annexe ci-après.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

ANNEXE AU PROJET DE DELIBERATION RELATIF A LA MODIFICATION DE SEPT EMPLOIS PERMANENTS

Description de l'emploi		Durée hebdomadaire de travail	Niveau de recrutement		Explication
			Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction	Intitulé du poste				
Direction Générale des Services Direction de la propreté urbaine	Responsable opérationnel	Temps complet	Filière technique Cadre C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) statutaire ou contractuel	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Poste précédemment créé par délibération n° 2018-199 du 24 septembre 2018. Modification de l'intitulé du poste.
Direction Générale Adjointe Vie Scolaire et Temps de l'Enfant Direction Education et Vie Scolaire	Responsable des sites périscolaires des écoles maternelles	Temps non complet (80%)	Filière sociale Cadre C (cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux) statutaire ou contractuel	Agent social à agent social principal de 1 ^{ère} classe	Poste précédemment créé par délibération n° 2019-08 du 29 janvier 2019. Modification de l'intitulé du poste.
Direction Générale Adjointe Vie Scolaire et Temps de l'Enfant Direction Education et Vie Scolaire	Responsable des sites périscolaires des écoles élémentaires	Temps non complet (80%)	Filière technique Cadre C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) statutaire ou contractuel	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Poste précédemment créé par délibération n° 2019-08 du 29 janvier 2019. Modification de l'intitulé du poste
Direction Générale Adjointe Vie Scolaire et Temps de l'Enfant Direction Accueil de Loisirs	Animateur Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Temps complet	Filière technique Cadre C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) statutaire ou contractuel	Adjoint technique à adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Modification de l'intitulé du poste et de la quotité de temps de travail.

<p>Direction Générale Adjointe Vie Scolaire et Temps de l'Enfant</p> <p>Direction Accueil de Loisirs</p>	<p>Animateur Accueil de Loisirs Sans Hébergement</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière technique Cadre C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) statutaire ou contractuel</p>	<p>Adjoint technique à adjoint technique principal de 1^{ère} classe</p>	<p>Modification de l'intitulé du poste et de la quotité de temps de travail.</p>
<p>Direction Générale Adjointe Proximité et services à la population</p> <p>Direction de l'Environnement et des aménagements paysagers Service Démarches environnementales, labellisation et plages</p>	<p>Conducteur-trice Polyvalent d'engins</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière technique Cadre C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) statutaire ou contractuel</p>	<p>Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal</p>	<p>Modification de l'intitulé du poste et du cadre d'emploi</p>
<p>DGA Proximité et Service à la Population</p> <p>Direction de l'environnement et des aménagements paysagers Service Démarches environnementales, labellisation et plages</p>	<p>Conducteur-trice polyvalent d'engins</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière technique Cadre c (cadre d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise) statutaire ou contractuel</p>	<p>Adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal</p>	<p>Poste précédemment créé par délibération n°2018-263 du 17 décembre 2018 Modification des cadres d'emplois</p>